

# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 59  
NOVEMBRE 2024



Séance du Conseil Municipal du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée de la séance du Conseil Municipal.  
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur [www.ballaison.fr](http://www.ballaison.fr)

Ouverture de la séance à 19 heures.  
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

## PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,  
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,  
Mme GREGOIRE Corinne, M. THEVENOT Gérald,  
Mme BERTHOLON Stéphanie, M. CARTILLIER Antoine,  
Mme LOUBET Chantal et Mme RAPIN Christiane.

## EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques  
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine  
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. MEYNET Jacques

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal  
du 3 septembre 2024 adopté à l'unanimité.

## FINANCES

### Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1<sup>er</sup> octobre 2024

Document présenté en séance.

### Délibération - Décision modificative n°2 Intégration du programme SYANE GER 2024

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal pour intégrer le programme GER SYANE 2024 partiellement réalisé, dont le détail est exposé ci-après :

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-62 : construction groupe scolaire et annexes	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 23 : Immobilisation en cours	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	90 461.00 €	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- APPROUVE la proposition de décision modificative,  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,  
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## MARCHÉS PUBLICS

### Information - Suivi de travaux

#### Marché relatif à la construction du nouveau groupe scolaire

Les travaux se poursuivent, les fondations ont été coulées, le coulage des dalles et la préparation pour la fabrication des panneaux des murs vont débiter.

Une réunion a eu lieu le 26 septembre dernier concernant la route d'accès par la route des Voiron. Il a été décidé que l'accès reste au même endroit que celui prévu dans le permis de construire. Un décalage pourra être envisagé, si nécessaire, au moment de la construction des logements aidés.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Délibération - Convention de mise à disposition du terrain multisport à l'association FC BALLAISON - 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le terrain multisport situé sous l'école maternelle est mis à disposition prioritairement aux écoles et aux associations communales.

L'association FC BALLAISON a exprimé le souhait de disposer du terrain pour ses activités sportives à des heures et jours précis à savoir, les lundis, mardis et jeudis de 17h30 à 20h.

Il convient dès lors d'établir une convention mentionnant les conditions d'utilisation.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante du projet de convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition gratuite du terrain multisport à l'association FC BALLAISON,
- VALIDE les conditions d'utilisation du terrain précisées dans la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

### Délibération - Actualisation des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été fixés par délibération le 22 octobre 2019 et n'ont pas été modifiés depuis.

Il est proposé, au regard des différents travaux réalisés et de l'augmentation des coûts énergétiques, de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

	Grande salle	Petite salle
<b>CAUTION</b>		
Dégradations	2000 €	1000 €
Ménage	300 €	150 €
<b>LOCATION</b>		
Tarifs du 01/05 au 30/09		
Particuliers de la commune	850 €	300 €
Particuliers hors commune	1 350 €	600 €
Associations communales	300 €	200 €
Associations extérieures	700 €	400 €
Tarifs du 01/10 au 30/04		
Particuliers de la commune	900 €	320 €
Particuliers hors commune	1400 €	620 €
Associations communales	350 €	220 €
Associations extérieures	750 €	420 €
Gratuité : activités scolaires, activités régulières associatives, réunions et représentations officielles d'intérêt public, réunions de copropriétés de la commune, assemblées générales des associations communales		
<b>DIVERS</b>		
Location écran, sonorisation, vidéoprojecteur	250 €	Néant
Service de ménage facultatif	300 €	150 €
Location du mobilier - Particuliers de la commune	1 €/chaise - 2€/table	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- VALIDE la proposition de tarifs,  
- DÉCIDE d'une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Délibération - Approbation du règlement intérieur régissant la location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition de différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux, des réunions ou représentations d'intérêt général et des activités des associations communales.

Les modalités d'utilisation doivent être définies afin que les mises à dispositions aux usagers (particuliers, associations) se déroulent dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de règlement intérieur de la location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- APPROUVE la mise à disposition de la salle des fêtes,  
- APPROUVE les conditions d'utilisation précisées dans le règlement intérieur,  
- DÉCIDE de son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Délibération - Approbation de la convention de location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention doit être signée entre la commune et l'utilisateur lors d'une location de la salle des fêtes. Il est proposé d'approuver la convention de location qui sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (document présenté en séance).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- APPROUVE la convention de location de la salle des fêtes,  
- DÉCIDE d'une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## RESSOURCES HUMAINES

### Information sur le personnel communal

Audrey VIOLLAND, agent d'accueil à la mairie, quittera son poste en fin d'année. Un recrutement va être lancé dans les prochains jours.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

### Voyage scolaire - Octobre 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enfants de l'école élémentaire sont partis en voyage scolaire le 1<sup>er</sup> octobre à Lyon, pour 4 jours.

Ce voyage a été organisé par l'école, sans en informer la commune au préalable. Le directeur de l'école a demandé très tardivement une subvention au département et à la commune. Le reste du financement est à la charge du Sou des écoles et des parents d'élèves.

La subvention n'ayant pas été prévue au budget 2024, son versement ne sera possible qu'en 2025.

Enfin, la plupart des élèves participants au voyage étaient inscrits au service périscolaire et à la cantine. La responsable a donc dû annuler au dernier moment ces inscriptions, engendrant un travail supplémentaire qui aurait pu être évité si l'organisation de ce voyage avait été anticipée.

## AFFAIRES JURIDIQUES

### Information - Ordonnance de référé du 18 septembre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une ordonnance de jugement a été rendue le 18 septembre dernier suite au référé suspension tendant à contester l'arrêté autorisant la construction du nouveau groupe scolaire.

Le juge des référés a estimé qu'aucun moyen visé par la partie adverse n'était de nature à créer un doute sérieux sur la légalité de l'arrêté du permis de construire et que par conséquent, la requête devait être écartée.

La partie adverse a été condamnée à verser à la commune la somme de 800 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative. Monsieur le Maire précise qu'un recours en annulation est toujours en cours contre le permis de construire ainsi que deux recours gracieux contre des délibérations relatives au financement du projet.

## URBANISME ET CADRE DE VIE

### Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2024

#### 1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

##### Transfert d'un permis de construire

- Dépôt le 09/09/2024 : PD 74 025 23 B0012 - T03 :

M. LAQUE Christophe. Pétitionnaire du PC 74 025 24 B0012 - T02 : SAS TUILIERE 46, demande le transfert de permis de construire. Lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud du PLUi. Concerne le lot A d'un terrain de 780 m<sup>2</sup> dans le lotissement de Gevret-Nord. Arrêté d'accord émis le 26/09/2024.

##### Déclarations préalables

- Dépôt le 19/08/2024 : DP 74 025 24 B0057 : M. GERDIL Philippe, lieu-dit : « Vigne Lagdaille », zone Ud du PLUi. Agrandissement d'un carport existant, passant de 20 m<sup>2</sup> à 27,54 m<sup>2</sup>. Arrêté de refus émis le 24/09/2024.

- Dépôt le 06/09/2024 : DP 74 025 24 B0059 : M. TYRODE Jérôme, lotissement : « Le Clos St Vincent », zone Ud du PLUi. Installation de 16 panneaux photovoltaïques en toiture, surface de 25 m<sup>2</sup>. Arrêté de non opposition émis le 24/09/2024.

- Dépôt le 16/09/2024 : DP 74 025 24 B0060 : ECO PERF HABITAT

SAS, pour M. PHIDIAS Michaël et Mme DETURCHE Aline, lieu-dit : « Ballaison », zone Uc du PLUi. Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture, surface de 45 m<sup>2</sup>. Arrêté de non opposition émis le 24/09/2024.

## 2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

### Permis de construire:

- Dépôt le 19/04/2024 : PC 74 025 25 B0004 : M. COMTE Nicolas, 898 bis route du Salève, zone Ud. Construction d'une extension pour garage fermé et réalisation d'un abri voitures couvert. Aménagement de l'ancien garage en bureau. Arrêté de refus émis le 19/09/2024. Motifs : retrait insuffisant par rapport à la limite Nord et place de stationnement sous-dimensionnée.
- Dépôt le 11/06/2024 : PC 74 025 24 B0006 : M. GOJON Daniel et Mme BRULÉ Sonia, lieu-dit : « Ballaison », zone Ua. Extension d'une maison individuelle, démolition du pool-house. Arrêté de refus émis le 19/09/2024. Motif : retrait insuffisant par rapport à la limite de propriété Est.

## FÊTES ET CÉRÉMONIES

### - Inauguration des panneaux « Village ambassadeur du don d'organes »

L'inauguration des panneaux a eu lieu le lundi 9 septembre dernier et s'est poursuivie par la signature d'une charte « Village ambassadeur du don d'organes ». La commune s'engage ainsi à soutenir cette cause via une communication régulière sur cette question auprès de sa population.

### - Octobre rose

La Marche Rose du dimanche 13 octobre a été annulée. Seule la vente de jus de pommes par le Sou des écoles a été maintenue. Des décorations ont été installées dans la commune : un papillon sur la place du Pressoir et des rubans roses dans les différents hameaux. L'ensemble du Conseil tient à remercier les agents du Service Technique pour la fabrication des rubans et Monsieur Jean-Claude AMBUHL pour la fabrication du papillon.

### - Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts.

### - Virade de l'Espoir - 2026

Les Virades de l'Espoir étaient organisées à Perrignier le 29 septembre dernier. Monsieur le Maire informe que Ballaison souhaite accueillir les Virades en 2026. La commune de Thonon est également candidate pour l'organiser.

## RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

**Fête de la Nature** : La commission Environnement propose que la journée nature s'inscrive à nouveau cette année dans le programme du Printemps des Coquelicots afin de permettre une meilleure communication de l'évènement et une augmentation des visiteurs. Le programme comprendra des animations pour les enfants, des animations en extérieur, la visite du jardin partagé et du composteur. Un film sur la nature sera également diffusé. Deux dates sont étudiées. Plusieurs conseillers se posent la question du maintien de cette journée, sous ce même format. Ils proposent que la journée soit couplée avec une autre manifestation : Fête de la Colline, la Nuit est Belle ... Il est également proposé que la diffusion du film se fasse en semaine pour en faire profiter les enfants de l'école. La commission va réfléchir à ces propositions et se rapprocher des associations communales pour savoir si la Fête de la Nature pourrait faire partie d'une de leurs manifestations.

**Composteur** : Le composteur dans le jardin partagé a été installé. Une animation a été réalisée le mardi 15 octobre pour présenter son

fonctionnement à la population.

**La Nuit est Belle** : Cet évènement sera organisé le 11 avril prochain. A cette occasion, une animation avec les enfants sera proposée à 20h suivie d'une observation du ciel à 21h15.

### COMMISSION JEUNESSE ET ÉCOLES

Le prochain conseil d'école aura lieu le 5 novembre.

### COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

#### Assemblées Générales :

- L'Assemblée Générale de la **bibliothèque** s'est tenue le jeudi 10 octobre à 9h.
- L'Assemblée Générale du **Sou des écoles** a eu lieu mercredi 25 septembre dernier où deux nouvelles co-présidentes ont été élues ainsi qu'un trésorier, un contrôleur aux comptes et une personne chargée de la communication et des relations publiques.

### COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

**Ballaison fête Noël** : Pour les fêtes de Noël, prévues les 7 et 8 décembre prochains, le marché de Noël organisé habituellement par les Secrets de Château Fée n'aura pas lieu mais deux personnes se sont manifestées en mairie pour organiser un marché vintage et upcycling (seconde-main et recyclage). Plusieurs rencontres avec l'Adjoint en charge des animations sont prévues au cours des semaines à venir pour finaliser cette nouvelle animation. D'autres animations sont prévues : atelier créatif par l'ASLB, vente de sapins par le Sou des écoles, vente de gâteaux par le Club de la Pierre à Martin et d'autres encore à confirmer.

Le programme complet du week-end de Noël sera diffusé sur un flyer dans l'Infos Ballaison de Novembre.

## INTERCOMMUNALITÉ

### Information - Conseil communautaire du 24 septembre

Le Conseil communautaire s'est déroulé le mardi 24 septembre à la salle des fêtes de Ballaison.

### Délibération - Rapport d'activités de l'exercice 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication, par les Maires des communes membres, à leur Conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2023 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération a ainsi été communiqué à l'assemblée.

Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance. Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2023 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération ;

Considérant que la commune de Ballaison est une commune membre de Thonon Agglomération,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 13 voix POUR et 2 abstentions :

- D'APPROUVER le rapport d'activités de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

### Délibération - Rapport mobilité de l'exercice 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rapport d'activités mobilité a été rédigé par le délégataire START pour l'année 2023.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres, à leur Conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2023 a ainsi été communiqué à l'assemblée.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 13 voix POUR et 2 abstentions,

- D'APPROUVER le rapport d'activités mobilité pour l'année 2023.

### Délibération - Assainissement - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement (collectif et non collectif) de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 3 abstentions :

- D'APPROUVER les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

### Délibération - Eau - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 3 abstentions :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

### Délibération - Prévention et gestion des déchets Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 3 abstentions :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

### Réunion associations - Réservations de salle

La réunion des associations pour les réservations de la salle des fêtes pour 2025 s'est tenue le mercredi 9 octobre à 20h en salle du Conseil municipal. A cette occasion, le nouveau règlement de la salle des fêtes a été présenté ainsi que les nouveaux tarifs. Un point sur les demandes de subvention ainsi que sur les débits de boisson a été évoqué.

### QUESTIONS DIVERSES

**Transport en commune - Nouvelle ligne P :** Un conseiller souhaite que l'on demande au service transport de Thonon Agglo si la nouvelle ligne de bus Bons-en-Chablais-Douvaine pourrait traverser le lieu-dit de la Tuilière. Ce passage permettrait notamment aux personnes prenant le train à Bons-en-Chablais d'éviter de prendre la voiture et de limiter les problèmes de stationnement à la gare. La demande va être transmise à Thonon Agglo.

**Points « PAV » :** Plusieurs conseillers font remarquer que les points PAV font de plus en plus l'objet d'incivilités avec le dépôt d'objets devant normalement être apportés en déchetterie. Monsieur le Maire confirme cette information au regard du nombre important d'objets ramassés par le Service Technique. Il est envisagé de mettre des caméras mais Monsieur le Maire rappelle que cette procédure nécessite l'accord du préfet.

**Vitesse :** Un conseiller rappelle que la vitesse est de plus en plus excessive route des Hutins. Une solution est en réflexion pour améliorer la situation.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 12 novembre 2024.**

*Clôture de la séance à 22 h.*

*Le secrétaire de séance*  
MEYNET Jacques

*Le Maire*  
Christophe SONGEON

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du nouveau groupe scolaire - 24 octobre

La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du nouveau groupe scolaire s'est déroulée le 24 octobre à 15h sur le chantier.

#### Remise de la médaille de l'Ordre du Mérite à Monsieur le Maire - 30 octobre

La médaille de l'Ordre du Mérite sera remise à Monsieur le Maire, par Monsieur Edouard Philippe, le 30 octobre à Ballaisson.

#### Apprenti FC Ballaisson - Intervention à la Péris'cool

Un apprenti a été recruté au sein de l'association FC Ballaisson. Il interviendra quelques heures pendant la pause méridienne et les mercredis à la Péris'cool.

#### Aide - Installation des nouveaux commerçants

Après renseignements, toute aide communale en faveur des particuliers est considérée comme une violation de la comptabilité publique. En revanche, une commune peut consentir des aides afin d'assurer la création ou le maintien de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population, lorsque l'initiative privée est défaillante. Il apparait que les conditions ne soient pas réunies pour aider financièrement les exploitants de la Framboiseraie.

La compétence « développement économique » étant détenue par les intercommunalités, Thonon agglo serait susceptible de les aider.

### AUTOROUTE A 412 RÉUNION PUBLIQUE

La société Amédéa, concessionnaire de l'autoroute A412, invite les habitants de Ballaisson et alentours à participer à une réunion publique le

**mardi 3 décembre  
entre 20h et 22h30  
à la salle polyvalente  
de Bons-en-Chablais.**

Cette réunion a pour vocation à présenter le projet d'autoroute.



### CONTACTS

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISSON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaisson.fr](mailto:accueil@ballaisson.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaisson.fr](mailto:communication@ballaisson.fr)

**Site internet :** [www.ballaisson.fr](http://www.ballaisson.fr) - **Facebook :** [www.facebook.com/Ballaisson](http://www.facebook.com/Ballaisson) - **Application mobile :** Cityall